



**CAHIER DU CONGRÈS ANNUEL DES 16 ET 17 AVRIL 2016
DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE
ÉTUDIANTE**

Version du 31 mars 2016

Lieu

Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches
5000, boul. Des Gradins, Québec

Heure

Début du congrès le samedi 16 avril à 9:00

Frais de participation

À venir

Transport

À venir

Documents utiles pour le Congrès (disponibles au www.asse-solidarite.qc.ca) :

- Statuts et Règlements de l'ASSÉ
- Code des règles de procédure de l'ASSÉ
- Procès-verbal du dernier congrès de l'ASSÉ (20-21 février 2016)

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Web : www.asse-solidarite.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR.....	5
TEXTES DE RÉFLEXION.....	6
Trop-plein drummondvillois.....	6
LETTRES DE DÉMISSION.....	11
Démission de Marie-Ève Tremblay-Cléroux du Comité Formation de l'ASSÉ.....	11
Démission de Jean-Philippe Guay-Glaude du Comité à la Recherche et aux Affaires Académiques de l'ASSÉ.....	12
Démission de Benjamin Gingras du Comité Journal de l'ASSÉ.....	13
Démission de Félicia St-Arnault du Comité Femmes de l'ASSÉ.....	14
Démission d'Émile Septembre du Comité de Mobilisation de l'ASSÉ.....	14
LETTRES DE CANDIDATURE.....	15
Candidature de Mathieu Noël Brouillette au poste de Secrétaire aux Affaires Internes de l'ASSÉ.....	15
Candidature d'Élisabeth Béfort-Doucet au poste de Secrétaire Aux Affaires Académiques de l'ASSÉ.....	16
Candidature de Claudia Cachay-Osorio au poste de Secrétaire à la Coordination de l'ASSÉ.....	18
BILANS.....	20
Bilan mensuel du Conseil Exécutif, Février 2016.....	20
BILAN DES REVENDICATIONS, PRATIQUES ET POSITIONNEMENTS FÉMINISTES DES ASSOCIATIONS MEMBRES.....	21
Bilan de l'AGECFXG.....	21
Bilan de l'AFESH-UQAM.....	23
Bilan de l'ACSSUM.....	33
Bilan de l'AECS.....	38
Bilan de l'AESPEP.....	40
PROPOSITIONS.....	43
0. Ouverture.....	43
1. Procédures.....	43
1.1. Praesidium.....	43
1.2. Adoption de l'ordre du jour.....	43
1.3. Adoption du dernier procès-verbal.....	43
2. Accueil des nouveaux membres.....	43
3. Bilans.....	43
4. Plan d'action.....	43
5. Revendications.....	43
6. Femmes.....	43

7. Finances.....	43
8. Élections.....	43
9. Avis de motion.....	44
9.1. Dépôt des avis de motion.....	44
9.2. Traitement des avis de motion.....	44
10. Varia.....	44
11. Fermeture.....	44
ANNEXES.....	45
Annexe 1 : Proposition de modification à l'Annexe I des Statuts et règlements de l'ASSÉ.....	45
Annexe 2 : Version Actuelle de l'annexe I Des statuts et Règlements de l'ASSÉ.....	48

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

- 0. Ouverture
- 1. Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal
- 2. Accueil des membres
- 3. Bilan
- 4. Plan d'action
- 5. Revendications
- 6. Femmes
- 7. Finances
- 8. Élections
- 9. Avis de motion
 - 9.1 Dépôt des avis de motion
 - 9.2 Traitement des avis de motion
- 10. Varia
- 11. Fermeture

TEXTES DE RÉFLEXION

TROP-PLEIN DRUMMONDVILLOIS

(Déposé le 11 mars 2016)

Nous avons commencé à militer à Drummondville. Certains y sont encore, d'autres sont maintenant à Montréal. Notre militantisme a donc commencé en « région » et s'est continué ou se continuera sûrement dans un « centre urbain » puisqu'il n'y a pas d'université où l'on habite et habitait. Comment vous voulez appeler ces réalités-là, on s'en fout un peu. « Centre urbain », « grand centre », « ville métropolitaine » contre « région », « associations hors Montréal », ça ne nous importe pas vraiment. Ce qui importe, c'est que la tournure que prennent les débats en ce moment au sein de l'ASSÉ sur le fameux Montréalocentrisme est assez fâchante. On le nie vigoureusement, le tasse du revers de la main ou l'instrumentalise pour pousser notre agenda politique. La réalité, c'est que le Montréalocentrisme existe. Qu'il est plus insidieux que ce que vous pensez et que c'est aux militant-e-s des régions ou provenant des régions d'amener les changements et les solutions. Pas besoin de spéculer entre Montréalais et Montréalaises. Le présent texte n'amène aucune solution. Le présent texte n'est pas là pour te faire sentir bien ou pour avoir une belle forme. C'est un trop-plein qui s'exprime et qui essaie d'amener notre vécu, rien de plus. Mais peut-être que de nous écouter pour une fois ça pourrait aider à comprendre.

Militer en région, c'est avoir un exécutif pas tout le temps complet, avec plein de nouveaux et nouvelles, un comité de mobilisation qui regroupe exactement les mêmes personnes (si elles se pointent toutes) et que le reste des comités, c'est pas mal la même chose. C'est aussi d'avoir à se battre constamment pour penser à atteindre un exécutif plein et des comités fonctionnels tout en ayant en tête une relève. Parce que quand t'as réussi à finalement amener quelqu'un ou quelqu'une à s'impliquer, il ou elle est souvent dans sa dernière année.

Militer en région, c'est un combat perpétuel afin d'informer la population étudiante que l'association étudiante existe. C'est un combat permanent pour montrer à quoi ça sert une asso. Avant de penser à se créer un plan d'action pour embarquer dans une lutte au national ou pour défendre les droits de tes membres, tu dois mobber pour avoir le quorum lors de ton AG d'élections, car sinon, tu n'auras pas de conseil exécutif et tu ne pourras pas aller de l'avant. C'est de devoir faire face à des visages remplis de points d'interrogation, de mépris, de désintérêt et même de dégoût lorsque tu fais de la mob. Mais on prend notre motivation lors des rares discussions pertinentes avec des étudiant-e-s que l'on ne connaît pas et qui ont l'air intéressé-e. C'est aussi de devoir informer une population étudiante de 2500 avec un effectif d'environ 5-10 personnes quand ça va bien.

Militer à Montréal, c'est des exécutifs souvent complets, où l'on peut avoir des réflexions sur comment l'ouvrir à plus de membres. Exécutif ouvert? Exécutif par comité? Des rôles d'adjoint-e-s? Toutes des maudites bonnes idées. Il faut ouvrir l'espace démocratique, mais quand tu te fends en quatre pour remplir ton exécutif, ça te stimule pas mal moins comme débat. Ça

sonne vraiment plus théorique qu'autre chose. C'est aussi d'avoir des comités actifs et variés. Hey, à Maisonneuve, il y a au-dessus de 12 organismes actifs! C'est plus que de membres actifs qu'on a et avait à Drummond.

Militer en région, c'est la nécessité d'avoir des militant-e-s avec des chars pour pouvoir aller rencontrer l'association étudiante la plus proche parce que ça prend 45 minutes de char se rendre. C'est avoir à payer le gaz pour ces rencontres. C'est de n'avoir pas vraiment d'associations avec qui partager notre réalité parce qu'on n'est même pas dans la même région administrative que la MASSE, notre conseil régional actuel. Les assos du conseil régional dans lequel on devrait être sont encore plus éloignées et ont des réalités différentes des nôtres. C'est de savoir qu'on n'est pas mal isolé-e en fin de compte.

Militer à Montréal c'est de pouvoir rencontrer une quantité phénoménale d'autres associations sans même avoir à changer de société de transport. C'est de trouver que Marie-Victorin c'est trop loin pour aller donner un coup de main parce que le métro ne se rend pas. C'est d'avoir non seulement des associations avec des réalités similaires, mais aussi une capacité de les voir sur une base fréquente.

Militer à Montréal c'est de pouvoir caller une assemblée générale une semaine après avoir perdu quorum parce qu'on sait qu'il y a des militantes et militants des associations étudiantes proches qui pourront se déplacer facilement pour venir donner un coup de main. C'est vraiment swell ça.

Militer en région c'est de savoir que l'ASSÉ au fond, elle est loin de toi. Aller au bureau même si t'es sur l'équipe nationale c'est pas facile. C'est de savoir que vous êtes chanceux et chanceuses si une instance a lieu dans votre ville, pis que les autres fois ça va être encore à Montréal où tu vas devoir te taper des planchers froids comme lit pis un retour en char épuisé-e de ton congrès. J'm'en retournais à Drummond, même pas à Saint-Fé. Faut jamais oublier à quel point c'est impressionnant qu'ils et elles soient là à chaque fois et le dévouement que ça prend. C'est de ne pas être au courant de tous les enjeux nationaux qu'il y a parce que tu manques de temps pour te pencher sur les luttes locales, régionales et nationales en même temps tout en gardant en vie ton association. Quand t'arrives en congrès tu ne comprends pas toujours bien, mais tu fais avec ce que t'as. Ta délégation est plus petite que celle des autres associations. T'es parfois même seul-e alors qu'il y en a qui se « stache » à une dizaine avec les observateurs et observatrices qu'ils et elles ont pu amener (c'est plus que notre comité mob ça...). C'est l'idéal que le plus de gens participent aux instances, mais c'est assez intimidant on va se l'avouer. Et ça amène une monopolisation des tours de paroles par les grosses délégations. Il n'est tout simplement pas possible de prendre autant de tours de parole à un ou une qu'à trois avec plusieurs observateurs et observatrices. Et souvent même si tu es à plusieurs c'est des nouveaux ou nouvelles qui sont encore assez timides d'aller prendre le micro en congrès, une timidité qui est juste renforcée par la façon dont on nous ignore ou par les faces que vous faites. On vous voit. Alors le même message est martelé et tes mandats ne sont pas entendus. Vive la démocratie. C'est de devoir vivre le congrès sans prendre de pauses qui ne sont pas votées, parce que le supposé débat est plus important que ta santé mentale ,par les autres associations et d'être là le lendemain

matin, peu importe l'heure qu'il s'est fini la veille parce qu'on n'a pas d'équipe de remplacement. C'est finalement de savoir que tu vas devoir quitter ton coin de pays pour continuer à étudier et militer.

Militer en région, c'est d'arriver en congrès moins préparé-e(s) que des assos de Montréal, car on nous transmet moins d'informations et qu'on n'a pu rencontrer les autres assos de notre région préalablement en raison de l'éloignement, et que souvent, les réalités des associations qui nous entourent, sont bien différentes. C'est aussi de se faire regarder de haut, encore plus quand nous sommes au collégial, par des associations ayant des délégué-e-s avec plus d'expérience ou des associations ayant une "plus grande réputation" au sein de l'association nationale ou du mouvement étudiant. C'est aussi de ne pas se faire écouter par certaines délégations en congrès pour des raisons plutôt obscures. C'est de se faire mépriser et invisibiliser par ces dites délégations. C'est de se faire parler sur un ton paternaliste pour être bien sûr qu'on aille compris les réalités montréalaises. Non, on ne connaît pas les réalités montréalaises, mais c'est pas parce que c'est trop compliqué à assimiler par des petites assos de régions, c'est parce qu'on ne se fait pas informer à propos de ce qu'il se passe. Et après ça, on passe pour des mous/molles parce qu'on reste dans notre coin sans trop s'impliquer dans les projets. On se fait exclure et oublier pendant que tout va bien et quand ça va mal, on se fait accuser de ne pas avoir embarqué.

Militer en région c'est de ne pas avoir une aussi grande variété de groupes de gauche autour de toi, s'il y en a. Des conflits entre groupes d'extrême gauche. Ça te paraît ridicule. T'as peut-être des différents avec le maoïste de ton cégep sur l'autogestion, mais ça reste un débat individuel. Il n'y a pas de manifestation fréquente, et s'il y en a, tu peux être certain-e que tu y as participé activement. C'est de n'avoir pratiquement aucune sorte de contre-discours contre les médias de masse qui sortent d'ailleurs que de ta bouche ou de celles de tes camarades. C'est de devoir accepter que Québec Solidaire est l'organisation la plus à gauche du coin. C'est de vivre avec plein de préjugés et des gens qui ont peur du local de l'asso parce que t'es pas assez « normal-e » pour ces personnes-là.

Militer à Montréal, c'est l'effervescence des groupes de gauche et même de gauche radicale. Quand tu finis de déballer ta dernière boîte, que ton internet arrive enfin et que tu essaies de regarder quel groupe de gauche radicale il y a dans le coin, tu as un petit vertige. Tout cela? Tu te rends compte après un moment que pour une raison ou une autre, tous ces groupes ne collaborent presque pas et qu'il y a des tensions entre ceux-ci. Tu te mets à mieux saisir certaines dynamiques des jeux de couloir tout d'un coup. Quand tu fais de la mobilisation à Montréal, tu ne pars pas du même endroit. Tu ne dois pas te battre continuellement et aussi farouchement contre les médias de masse. La gauche a réussi à créer un contre-discours qui quoique plus faible qu'on le souhaiterait, joue quand même en ta faveur. Et de là tu peux aller plus loin.

Militer en région, c'est d'être loin de l'« action » et d'être éloigné-e-s de l'information. C'est de ne pas avoir accès à autant de ressources que si tu milites à Montréal. C'est d'avoir le désir de t'informer et d'apprendre par toi-même, mais les enjeux et les réalités, tu les vois pas mal moins. Pis en plus, les ressources sont beaucoup plus limitées que lorsque t'es à Montréal. Les réalités sont différentes, et les ressources qui peuvent nous aider sont beaucoup moins présentes.

On n'a pas accès à une grande bibliothèque où on peut trouver tous les ouvrages qui pourront nous aider à approfondir dans un sujet. On n'a pas, ou très peu, de groupes à qui s'identifier et avec qui travailler et s'informer. Les médias alternatifs ne font pas partie de la culture, et même si tu en consultes, l'information « de qualité » que tu y trouves est submergée par celle des médias de masse. C'est certain qu'on a accès à l'internet et à l'information tout ce qu'on peut y retrouver, mais pour ça, il faut savoir quoi chercher, et il faut surtout avoir le désir d'apprendre, ce qui n'est pas implanté dans le mode de vie des gens.

Militer en région, c'est pas juste négatif par contre. C'est de savoir qu'on a un impact vraiment plus grand dans notre communauté. Une manif à 50? C'est assez pour paralyser la ville et que tous les médias locaux en parlent. C'est d'avoir une autonomie plus grande, de pouvoir développer nos propres réflexions loin des conflits sectaires montréalais. C'est aussi de finir par connaître à peu près tout le monde de ton Cégep à la longue de faire de la mobilisation. C'est de se sentir vraiment une communauté étudiante, et ce, même s'il y en a quelqu'un-e-s qui vont te fuir sachant que t'es une des personnes de l'asso. C'est d'avoir un feedback constant de ta population étudiante. Vous êtes allé-e-s trop loin dans vos positions ou votre mobilisation? Inquiètes-toi pas qu'on va t'en parler en classe, au gym ou à la cafétéria. C'est un travail éreintant, mais tellement essentiel. C'est de côtoyer les mêmes camarades jour après jour après jour. C'est pas toujours rose, mais en bout de ligne, vous devenez une famille et ces personnes vous aident à passer au travers des moments plus difficiles. Ces ami-e-s seront là pour en cas de besoin et vous allez toujours être là pour eux ou elles.

Et le Montréalocentrisme lui dans tout cela? C'est quand tu ne te penches pas sur les critiques amener par les associations sur la façon dont se font les choses. C'est quand tu ne vois pas l'importance que l'ASSÉ a dans le développement des régions. C'est quand tu évacues complètement le coût des instances et surtout le coût de déplacement de la hausse des côtes. C'est quand tu adoptes une attitude supérieure, voire élitiste, face aux plus petites assos et que tu penses que c'est toi qui possèdes la science infuse. C'est quand tu viens en région non pas pour aider, mais pour pousser ton agenda politique alors qu'on n'est pas rendu là et que tu brûles des semaines de mobilisation et tu repars en nous traitant de mous et molles. C'est quand tes tracts et tes affiches tu les mets sans même discuter avec l'association locale alors que ton Printemps 2015, on a aucune idée c'est quoi et on aimerait juste ça en apprendre davantage. Ça aurait pu nous intéresser, mais on comprenait juste pas. C'est de croire que les régions vont suivre au même rythme, et sans être averties, une campagne de grève générale. C'est de blâmer le tourisme militant alors que parfois on demande de l'aide réelle, tout en t'invitant sans nous le demander. C'est de ne pas te pointer à une manif nationale à Québec, mais de t'attendre à huit autobus des régions pour une manif callée une semaine d'avance à Montréal. C'est tout simplement de croire que ta réalité privilégiée prime sur la nôtre et que tu sais mieux ce qui est bon pour nous. C'est de diffuser tes réflexions uniquement sur des plateformes consultées par des Montréalais et des Montréalaises. Si c'est ce que tu penses, prends un deux minutes pour te demander si en combattant des rapports de domination qui doivent être anéantis à jamais, t'es pas en train d'en créer un nouveau. Le Montréalocentrisme, c'est finalement quand tu quittes la région où t'as commencé à militer et tu finis par tranquillement oublier d'où tu viens et qu'il existe autre chose en dehors de la métropole québécoise.

On ne veut pas de votre pitié. On aimerait juste ça que pour une fois, vous tendiez l'oreille au loin, juste un peu plus loin que l'archipel d'Hochelag. Là où des gens aussi luttent quotidiennement et de toute leur force pour vaincre les mêmes choses que vous. D'une autre façon, certes, et à leur rythme, mais les mêmes choses. On vous dira qu'il est grand temps que l'on se tende la main et qu'on reprenne la lutte avant qu'il ne soit trop tard.

Fridoline Bédard (AGECD)

Henrick Bendwell (ex AGECD)

Louis Paulhus (AGECD)

Kathy Teasdale (ex AGECD)

LETTRES DE DÉMISSION

DÉMISSION DE MARIE-ÈVE TREMBLAY-CLÉROUX DU COMITÉ FORMATION DE L'ASSÉ

(Déposée le 23 février 2016)

Camarades et ami-e-s,

C'est avec regrets et tristesse que je démissionne du Comité de formation.

C'est avec enthousiasme que je me suis présentée sur le comité de formation en avril passé afin de préparer la mobilisation, et la grève, pour l'automne contre l'austérité. Oui, nous étions collectivement épuisé-e-e des suites du printemps, mais j'avais espoir qu'on réussisse à relancer le tout et à nous solidariser des travailleurs et travailleuses les plus mobilisé-e-s.

Cet automne a été un échec. Un échec qui ne repose pas sur les épaules de l'équipe nationale, mais sur la capacité structurelle de l'ASSÉ à mener à bien une lutte sociale. Et par conséquent, sur sa capacité à se questionner. Fondée en 2001 par les quelques associations étudiantes combattives du Québec, l'ASSÉ a été un puissant véhicule de lutte contre l'État québécois. En effet, avant d'être une organisation syndicale visant à défendre les intérêts de la population étudiante québécoise, l'ASSÉ a été un endroit, un espace, apte à regrouper une gauche radicale critique de l'État et du Capital.

Du moins, voilà l'ASSÉ dont je me souvenais. Mais mon retour dans les congrès de l'ASSÉ en fin de semaine m'a mis devant les faits accomplis. Les tensions politiques, qui peuvent être un vecteur puissant de cohésion interne, paralysent notre organisation nationale parce qu'elles ne parviennent pas à être réellement entendues. Dans ce contexte, je doute que l'ASSÉ soit encore un véhicule de combat capable de lutter efficacement contre les politiques néolibérales. Bien entendu, les congrès ne sont pas une partie de plaisir. Bien entendu, fonctionner en démocratie directe prend du temps. Ce n'est pas ici le point de ma critique.

Je ne démissionne pas parce que le climat politique est tendu, à cause de conflits au sein de mon comité ou au sein de l'équipe nationale. Je démissionne parce que je ne crois pas que mes énergies sont bien investies au sein d'une organisation politique dont les pratiques ne concordent plus avec mes valeurs. Dans ce contexte, je me vois bien mal m'impliquer au sein de l'équipe nationale.

Au plaisir de vous voir dans la rue,

Love & Rage

Marie-Ève Tremblay-Cléroux

DÉMISSION DE JEAN-PHILIPPE GUAY-GLAUDE DU COMITÉ À LA RECHERCHE ET AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES DE L'ASSÉ

(Déposée le 28 février 2016)

Le 28 février 2016,

À qui de droit,

Je me présente, Jean-Philippe Guay-Glaude membre du CRAA depuis un peu moins d'un an. J'ai participé à plusieurs projets du CRAA au cours de l'année, mais pour différentes raisons personnelles et politiques je quitte le CRAA.

Bref, je vous transmet simplement ma démission du CRAA Je crois en l'ASSÉ et je crois qu'on doit se préparer dès aujourd'hui aux prochains combats que le mouvement étudiant devra faire face. C'est pourquoi je vais continuer si certaines associations le demandent, à faire des conférences sur le Rapport Demers et Roy-Tremblay avec mes collègues du CRAA.

Jean-Philippe Guay-Glaude

DÉMISSION DE BENJAMIN GINGRAS DU COMITÉ JOURNAL DE L'ASSÉ

(Déposée le 5 mars 2016)

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec regret que j'annonce ma démission du comité Journal de l'ASSÉ.

Autant que j'aurais souhaité continuer à m'impliquer au sein de ce comité et de contribuer de façon plus directe aux prochaines éditions de l'Ultimatum, je me retrouve dans une situation qui rend cela impossible. En fait, j'ai déniché le contrat de traduction de l'ASSÉ, et pour des raisons déontologiques, le cumul des postes dans notre organisation est impossible. Ainsi, je ne peux occuper un poste ayant des responsabilités exécutives tout en étant employé.

Je suis particulièrement heureux et fier de la qualité de l'Ultimatum. Bien que nos mandats étaient difficiles dans une conjoncture politique tendue et divisée, je crois que nous avons pu produire un matériel d'information mobilisateur et qui reflète l'incroyable richesse des connaissances des membres de l'ASSÉ et des projets politiques du Congrès.

Je maintiens ma conviction que c'est par la mobilisation de masse, l'éducation populaire, et la confrontation d'idées que la formation politique et le développement d'un esprit militant critique et radical peuvent et doivent se faire. Et je continue à croire que l'Ultimatum a un rôle très important à jouer pour cela.

Je tiens à féliciter mes camarades du comité Journal pour leur excellent travail. Ce fut un immense plaisir de travailler avec vous au courant de cette année. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'Ultimatum, que ce soit par la rédaction, la révision, le montage, et tout particulièrement pour la distribution.

Je souhaite le plus grand succès aux personnes qui vont nous succéder au comité Journal pour l'année 2016-2017. Sachez que je serai toujours disponible et intéressé à aider de quelconque façon en tant que collaborateur.

À tous et toutes les membres de l'ASSÉ, je vous souhaite bonne continuité dans les luttes à suivre, et je vous souhaite une bonne lecture de la plus récente édition féministe de l'Ultimatum!

Très solidairement vôtre, Benjamin Gingras

Membre de l'AFESH-UQAM

DÉMISSION DE FÉLICIA ST-ARNAULT DU COMITÉ FEMMES DE L'ASSÉ

(Déposée le 12 mars 2016)

Bonjour camarades,

Je dois malheureusement vous annoncer ma démission du comité femmes de l'ASSÉ. Pour diverses raisons, autant personnelles que politiques, mais aussi par faute de temps. Avoir à payer un loyer implique de devoir travailler considérablement et les allers-retours récurrents vers Montréal et ses environs rendent le tout difficilement réalisable. De plus, le climat de haine véhiculé par certaines assos de Montréal rend le travail au sein de l'équipe nationale non-seulement pénible, mais invisible et minimisé.

Solidarité avec toutes et tous s'impliquant à l'ASSÉ, je suis désolée de vous laisser et je consens que ce peut être considéré égoïste de ma part, mais la gestion des asso en crise d'adolescence me dépasse et je préfère de loin gérer la mienne d'abord.

Je souhaite tout de même signifier qu'avec le congrès femmes qui approche à grands pas, je reste disponible pour offrir mon support logistique ou de toute autre nature, bref je ne vous abandonne pas.

Un merci spécial à Raffaella Abbate et à Laura Martin qui donnent tout ce qu'elles ont à chaque instant ; vous êtes les meilleures.

Solidairement,

Félicia St-Arnault

DÉMISSION D'ÉMILE SEPTEMBRE DU COMITÉ DE MOBILISATION DE L'ASSÉ

(Déposée le 29 mars 2016)

Je remets aujourd'hui ma démission en tant que membre du comité de mobilisation de l'ASSÉ.

Solidairement,

Émile Septembre

LETTRES DE CANDIDATURE

CANDIDATURE DE MATHIEU NOËL BROUILLETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES INTERNES DE L'ASSÉ

(Déposée le 27 mars 2016)

Camarades et ami-e-s,

L'heure est venue pour moi de vous présenter ma candidature au poste de secrétaire aux affaires internes de l'ASSÉ.

Je me nomme Mathieu Noël Brouillette et j'aimerais bien, si le congrès le veut bien, devenir un des trois secrétaires aux affaires internes de l'ASSÉ. La raison est bien simple, j'ai à cœur cette organisation et je crois être en mesure d'aider à garder des liens forts et cordiaux entre l'équipe nationale et les associations locales. Pour le reste, référez vous à l'éloge de la mobilisation que je fais au deuxième paragraphe.

Pour ce qui est de mes expériences militantes, je me suis impliqué au SITT-IWW principalement dans l'organisation d'événement et de campagnes d'information. J'ai ensuite effectué un bref retour aux études. C'est en effet grâce à mon intarissable soif de savoir que j'ai pu rencontrer de merveilleuse personnes à la SOGÉÉCOM (ce sont elles et eux qui m'ont tout appris). Ainsi, je devins adjoint puis délégué à la mobilisation sur l'exécutif, c'est là que j'ai peaufiné cette magnifique pratique, le "backbone" du syndicalisme de combat comme dirait un politicien américain, sortir du local pour jaser à des gens, où faire de la mobilisation en d'autres mots. Faut-il aussi mentionné que j'ai tellement aimé mon expérience en tant que *mobeux*¹ local que je me suis présenté sur le comité à la mobilisation de l'ASSÉ. J'ai ainsi eu la chance de voir mes compétences mobilisatrices s'améliorer de tournées en tournées.

Alors en bref je crois être une personne plutôt affable, gentille, facile d'accès etc. Si jamais il vous vient des questions, je serai tout à fait disposé à y répondre.

Solidairement

Mathieu Noël Brouillette

¹ N.m désignant une personne effectuant du travail de mobilisation. À ma connaissance, un régionalisme du Cégep d'Hochelaga-Maisonneuve.

CANDIDATURE D'ÉLISABETH BÉFORT-DOUCET AU POSTE DE SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES DE L'ASSÉ

(Déposée le 29 mars 2016)

Camarades,

Je vous soumetts par la présente ma candidature au poste de secrétaire aux affaires académiques de l'ASSÉ.

Je suis présentement étudiante au baccalauréat en anthropologie à l'Université de Montréal.

J'ai commencé mon implication à la SOGÉÉCOM (Collège de Maisonneuve) où j'ai occupé le poste d'adjointe aux affaires internes et m'y suis impliqué dans le comité mobilisation. Cette association militante à laquelle je dois mon premier contact avec le mouvement étudiant fut également le véhicule de mon implication au national. Durant l'été qui a suivi l'obtention de mon diplôme d'études collégiales, j'ai été en contact avec plusieurs personnes qui étaient sur l'équipe nationale afin de me familiariser avec le fonctionnement des instances de l'ASSÉ. Au congrès de septembre 2015, j'ai été élue sur le comité ad hoc maintien et élargissement de la grève, puis au congrès suivant, sur le comité de mobilisation : cette migration d'un comité ad hoc vers un autre comité était pour rendre, et je cite ma présentation personnelle lors de mon élection « mon travail à l'ASSÉ permanent ». J'effectue un travail de mobilisation sur ce comité depuis mon élection : je remercie d'ailleurs mes collègues du comité de m'avoir tant appris. Je me suis présentée à chaque instance de l'ASSÉ auxquelles je pouvais assister, et ai effectué un suivi avec plusieurs associations étudiantes membres et des tournées de mobilisation, comme mon mandat l'indiquait.

Mon implication me mène aujourd'hui ailleurs. Je salue le travail du comité à la recherche et aux affaires académiques qui a titillé mon intérêt vers cette sphère toute autre du militantisme : une sphère, disons, plus théorique que pratique.

La lecture de rapports gouvernementaux, piliers des décisions étatiques envers le système éducationnel, est primordiale à la création d'un argumentaire solide; nous devons d'abord connaître notre ennemi avant de le combattre. Il faut faire un travail de réflexion de fond : encore et toujours l'argumentaire de l'ASSÉ contre la marchandisation de l'éducation est remis en question. Il nous faut des revendications solides et claires pour faire face à ces tentatives de la sphère publique de délégitimisation de notre lutte. Le comité à la recherche et aux affaires académiques produit ce travail nécessaire, sans relâche encore aujourd'hui, comme le reste des comités et l'équipe nationale qui eux et elles aussi restent très investi-e-s au niveau de leurs mandats.

Je souhaite d'ailleurs m'impliquer au niveau de l'exécutif pour offrir un soutien à l'équipe nationale qui fonctionne à partir d'un effectif réduit. Le travail de terrain est aussi vital que le travail académique; j'aimerais, en occupant ce poste, marier les deux et prêter mainforte aux enjeux internes comme externes à l'éducation. Je crois en l'association combative qu'est l'ASSÉ.

Son existence en tant que vecteur de politisation à travers la transmission d'information est essentielle. Le syndicalisme de combat, dont se réclame notre association nationale, passe d'ailleurs tout d'abord par cette étape de communication!

Considérant que les appuis associatifs ne sont plus exigés, je reste disponible par courriel si jamais une explication ou une clarification est nécessaire, et pourrai me déplacer dans vos instances si vous le souhaitez.

Féministement,

Élisabeth Béfort-Doucet. elisabeth.befort-doucet@hotmail.fr

CANDIDATURE DE CLAUDIA CACHAY-OSORIO AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA COORDINATION DE L'ASSÉ

(Déposée le 30 mars 2016)

« Dreams and reality are opposites. Action synthesizes them. »

Assata Shakur

Camarades,

Force est d'admettre que l'année 2015 n'a pas été facile. Deux mouvements de grève nous ont laissé marqué-e-s par l'incertitude, les tensions, la répression, l'épuisement. Des campagnes que nous avons mené à l'ASSÉ sur l'austérité, le bilan semble peu positif.

Toutefois, je pense qu'il est important d'en souligner l'aspect formateur. Pour moi, comme pour plusieurs étudiantes et étudiants, la lutte à l'austérité a été une école militante. Ça a été apprendre à faire de la mob *one-on-one*, des tracts d'assemblée, une bannière avec les moyens du bord. Ça a été vaincre ma timidité et prendre parole en réunion, en tournée de classe, en assemblée, pour réaliser que j'étais tout aussi pertinente que mes camarades masculins. Ça a été plusieurs choses, mais surtout, ça a été réaliser tout le travail qui se cache derrière chaque « que » voté en assemblée. Transformer les principes votés en Congrès en réalités locales, c'est un travail de politisation et de formation qui ne s'arrête pas après les grands rendez-vous de mobilisation.

C'est ce qui me pousse à penser malgré les réflexions importantes à avoir sur les dernières campagnes, il est aussi temps de se retrousser les manches et de se remettre au travail, car l'élite économique et l'État n'attendent pas. Modulation des frais universitaires, arrimage de l'éducation aux intérêts privés, détérioration des conditions de travail en éducation...mais à voir des militantes et des militants faire pression contre les hausses de frais afférents, protester contre la publicité militaire sur les campus, ou maintenir leurs associations à flot malgré la démobilisation, j'ai confiance que nous en sommes capables. C'est dans la volonté de soutenir ces efforts incessants que je dépose, par la présente lettre, ma candidature au poste de Secrétaire à la coordination de l'ASSÉ.

Pour me présenter, j'ai été militante de la SOGÉÉCOM, le syndicat étudiant du cégep Maisonneuve, pendant près d'un an et demi. Je me suis d'abord impliquée sur le comité femmes et LGBTQ, puis sur le comité de mobilisation et sur le conseil exécutif en tant qu'exécutante à la coordination. À l'hiver 2015, j'ai dû prendre une pause des études à temps plein dans mon cher cégep. Cela m'a emmené à me présenter sur l'équipe élue de l'ASSÉ, d'abord au poste de Secrétaire du Conseil Central, puis cette année sur le Comité aux luttes sociales et au poste de Secrétaire du Conseil de Coordination. Pour ce qui est de l'an prochain, je serai de nouveau étudiante cégépienne en sciences humaines à l'automne et j'entamerai des études en sociologie à l'UQÀM à la session suivante.

Je serai transparente. Une principale motivation à me présenter est l'objectif de coordonner l'application des mandats féministes à l'ASSÉ afin qu'ils soient pris en charge par l'ensemble de l'organisation, et pas uniquement le Comité femmes. L'ASSÉ est un syndicat féministe et cela ne doit pas se traduire uniquement par un simple principe dans nos Statuts et règlements, mais bien par un rapport de force constant avec les hommes dans la société et dans nos organisations de luttes. En effet, ce sont trop souvent eux qui assument le travail militant valorisé en oubliant que le secrétariat, la vaisselle, le suivi des mandats, pour ne nommer que ces tâches, ne se font pas magiquement. Ce sont trop souvent eux qui prennent parole avec assurance, alors que nous apprenons que notre place est dans l'espace privé, dans le silence. Un exemple parlant a été le Congrès femmes qui a eu lieu récemment, où j'ai vu pour la première fois la grande majorité des délégations présentes prendre parole. La solidarité, selon moi, c'est se rappeler que notre lutte ne concerne pas uniquement les hommes blancs. Il faut donc se demander pourquoi alors en sont-ils le centre?

Finalement, voici quelques idées que j'aurais pour mon mandat :

- Formaliser le travail de formation des élu-e-s de l'ASSÉ, principalement via des formations et des documents de transition accessibles à toutes et tous.
- Mettre en place des escouades féministes lors des instances pour intervenir en cas de situations problématiques et assurer le maintien d'un espace assez sécuritaire.
- Continuer l'envoi de bilans mensuels du Conseil exécutif en y intégrant une section sur l'état des finances, et m'assurer que les Comités élus en envoient également.

Je vous encourage à me contacter pour toute question ou commentaire, ou pour m'inviter dans vos instances pour discuter de ma candidature.

Solidairement,

Claudia Cachay-Osorio

BILANS

BILAN MENSUEL DU CONSEIL EXÉCUTIF, FÉVRIER 2016

(Déposé le 14 mars 2016)

Bonsoir à toutes et à tous,

Une nouvelle permanence a été embauchée au courant du mois de février : Bienvenue à Éric Faucher! Également, le processus d'embauche pour la traduction a suivi son cours ainsi que la préparation du camp de formation féministe en collaboration avec le Comité Femmes de l'ASSÉ et le Comité Femmes du CEGEP de Limoilou. Le camp de formation hivernal, pour sa part, a eu lieu les 6 et 7 février au CEGEP de Valleyfield. Fait notable, une action y a été menée par plusieurs femmes présentes afin de dénoncer des gestes sexistes perpétrés par des participants au camp. Le texte qui y a été lu se trouve d'ailleurs dans le dernier Ultimatum féministe.

D'autre part, le Congrès d'Hiver a eu lieu les 20 et 21 février derniers à Desbiens. Bien que les lieux étaient plus exigus que prévus, nous avons abordé plusieurs enjeux, allant des cotisations à la nature du féminisme pratiqué dans les diverses associations membres de l'ASSÉ

Au niveau des relations externes, nous avons notamment commencé à assister aux rencontres d'organisation de la Coalition du 1er mai. Aux affaires internes, il est à noter que, tel que le présageait la situation, le Cégep André-Laurendeau a décidé en référendum de ne plus être membre de l'ASSÉ. Un courriel explicatif à ce sujet a d'ailleurs été envoyé sur ASSÉ-SUPPORT.

Pour conclure, n'oublions pas que le Congrès Femmes (congrès non-mixte) aura lieu à Montréal, au CAP saint-Barnabé les 26 et 27 mars prochain. Il est possible de s'y inscrire en allant sur le site web de l'ASSÉ. Pour sa part, le Congrès annuel aura lieu à Québec les 16 et 17 avril prochains. Les documents préparatoires pour ces deux instances seront disponibles très bientôt. Pour le reste, les textes de réflexion ainsi que les candidatures pour le congrès annuel (qui est aussi un congrès d'élection), sont plus que les bienvenus.

Solidairement!

Le conseil exécutif de l'ASSÉ

BILAN DES REVENDICATIONS, PRATIQUES ET POSITIONNEMENTS FÉMINISTES DES ASSOCIATIONS MEMBRES

BILAN DE L'AGECFXG

(Déposé le 8 mars 2016)

Revendications : femmes, féminisme et parentalité

AG-13-02-2014.19 – L'AGÉCFXG se positionne contre la xénophobie, le sexisme, l'homophobie et la transphobie.

AG-01-11-12-19 – L'AGÉCFXG réaffirme sa position féministe, qu'elle encourage dans toutes ses instances l'alternance homme-femme et qu'elle féminise dès lors tous les textes officiels.

AG-A06-758 – L'AGÉCFXG se positionne contre la prise en compte de la pension alimentaire des mères et des pères de famille monoparentale aux études dans le calcul des montants de l'AFE.

AG-A06-724 – Pour la promotion et l'accessibilité des garderies publiques et des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours

Comité Femmes

Au Cégep Garneau, il existe un comité Femmes (non-mixte) depuis longtemps, depuis au moins le tournant des années '80. De mémoire de permanence, le comité Femmes a toujours été non-mixte. Doté depuis longtemps d'un local de comité, souvent à titre de seule occupante et de safe space, le comité Femmes est le lieu de groupes de discussions, de débats sur l'avortement, etc.

Au cours des années, le comité a vécu des hauts et des bas, parfois intenses, parfois vides. Dans les quinze dernières années, les périodes où le féminisme a été le plus actif et à l'avant-plan au Cégep coïncident avec les mobilisations étudiantes de 2005 puis de 2012. Il est à noter que, dans certains cas, des militantes féministes ont préféré s'investir dans l'exécutif tout en organisant des activités féministes, mais qu'il est alors parfois difficile de soutenir le double fardeau de l'engagement féministe et étudiant de front (à savoir mener des luttes féministes au sein de l'exécutif tout en animant un comité non-mixte et gérer et lutter sur d'autres enjeux). Pour conclure, le comité femmes est actuellement actif depuis 2013 et il a à son actif de nombreuses activités de sensibilisation et de mobilisation (dont sur le consentement, la culture du viol, la polytechnique, la prostitution, le catcalling, etc.) organisées aux deux semaines ou à chaque mois.

Les mobilisations se sont faites dans les dernières années autour de la lutte contre les agressions sexuelles, en faveur du féminisme, etc. Le comité anime aussi une page Facebook et en étant confronté à un important backlash antiféministe. En 2014-2015, le comité Femmes était le comité le plus actif de l'Association étudiante.

Conseil d'administration

Depuis l'année 2009-2010, au niveau de la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration de l'Association étudiante (l'exécutif de l'asso à Garneau), les femmes n'ont pas la parité. Elles représentent un peu plus de 46% des élu.es, quoique cela soit difficile à comptabiliser avec les nombreux roulements au sein de l'exécutif (le chiffre doit être supérieur à 46% si l'on exclut les postes vacants – donc près de 50 % - et il est de plus de 50% depuis un an). Par contre, en 2011, les femmes représentaient 63 % de la population étudiante. Enfin, le poste de coordonnatrice a été occupé plus de 60% du temps par des femmes depuis 2009.

Mouvement étudiant

Faut-il le souligner, le leadership féminin au sein du mouvement étudiant est largement présent depuis le conflit 2012 (entre autres au sein du FRAQ-ASSÉ ou de l'exécutif de l'ASSÉ) dans la région de Québec. Néanmoins, cela ne s'est pas forcément illustré en revendications féministes performatives et les inégalités de genre sont toujours présentes, y compris avec le « féminisme de façade », l'« ambiance patriarcale » et la division genrée du travail militant. Néanmoins, la question du leadership militant est encore et toujours pertinente. Le leadership féminin permet non seulement de mieux redistribuer les pouvoirs et fonctions auparavant essentiellement accaparés par des hommes, mais aussi de changer la culture organisationnelle et militante des associations étudiantes et du milieu militant (Maxim Fortin, Rouge de colère, octobre 2012). Enfin, nous pouvons affirmer que le renouveau du féminisme dans la région de Québec est probablement lié au renouveau du mouvement étudiant lui-même sinon au leadership de l'ASSÉ dans le mouvement étudiant de la région de Québec.

BILAN DE L'AFESH-UQAM

(Déposé le 8 mars 2016)

Considérant le septième principe de base et le sixième critère 4 et 5 des statuts et règlements de l'ASSÉ;

Que l'AFESH exige de l'ASSÉ de respecter ses statuts et règlements;

Qu'en ce sens, que l'AFESH demande à l'ASSÉ de considérer comme non membre les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes, si elles ne s'y engagent pas d'ici le congrès annuel.

14 janvier 2015

Historique récent des luttes féministes à l'AFESH

Si des féministes sont membres de l'AFESH depuis de nombreuses années, la collaboration n'a pas toujours été au rendez-vous. Un historique incomplet se retrouve sur la revue web Françoise Stereo : <http://francoisestereo.com/uqam-champ-de-bataille-histoire-incomplete-des-actions-feministes-sur-le-campus/> La charte inclue un comité femmes, qui n'a pas été actif depuis de années. Généralement, les féministes préfèrent s'impliquer en groupes affinitaires plutôt que dans la structure associative pour la flexibilité et l'autonomie que ça leur procure, possiblement après de mauvaises expériences précédentes dans d'autres associations étudiantes. Si elles ne font la demande, nous pouvons les financer dans leurs projets, au besoin.

La plupart de nos mandats adoptés sont lié à la sexualité et à la reproduction des femmes dans un système patriarcal. Cette domination amène une reproduction des inégalités sexuelles, que les féministes veulent contrer. Même certains hommes (pro-)féministes ont agressé. La division sexuelle du travail, laissant aux femmes le travail invisibilisé (care, logistique, etc), est aussi un thème abordé. La perspective féministe de ces mandats est matérialiste, avec quelques appuis aux luttes LGBT et queers. De nombreux trous dans nos principes, comme les parents aux études, pourraient être comblés. De plus, nous observons que les mandats sont adoptés dans un contexte précis, une effervescence qui les rendent pertinents et performatifs. Ces actions subséquentes permettent une action réelle sur la vie d'individus.

Récemment, les luttes se sont centrées sur les violences sexuelles. Par exemple, plusieurs agresseurs ont été exclus de positions de pouvoir, comme Ivan Brika (du groupe Mise en demeure), Frank Nicols-Lévesque (alors secrétaire à la coordination et étudiant à la maîtrise en sociologie en concentration études féministe) et Valentin Bellec (militant de Printemps 2015 et étudiant en sociologie). Nous avons pu remarquer que le mouvement étudiant incluant toujours de nouvelles personnes, certains agresseurs en profitent pour se réinsérer dans des milieux contre le désir des survivantes. Pour plus d'informations, l'article « Ni déni ni police: réagir aux agressions sexuelles dans le mouvement étudiant » parut dans le numéro 15 des Nouveaux cahiers du socialisme.

Principes

Base sur laquelle repose l'organisation de quelque chose, ou qui en régit le fonctionnement

Élément constitutif de quelque chose

Source : Larousse en ligne

Considérant les mandats de l'AFESH de supporter les initiatives féministes suite aux agressions sexuelles et d'appuyer les personnes survivantes.

Considérant la nécessité de la responsabilisation des collectifs militants dans la transformation sociale pour abolir la culture du viol.

Considérant que l'argent, c'est le nerf de la guerre.

Que l'AFESH ne finance pas temporairement les collectifs comprenant un.e agresseur.e ne collaborant pas avec la ou les personnes survivantes, tant que les demandes de la ou les personnes survivante(s) ne soient répondues de manière satisfaisante.

Que tous les actes soient faits en accord avec la ou les personne(s) survivante(s), de manière anonyme, sans demande de preuve outre la parole du ou de la survivant.e.

Que l'AFESH publicise la proposition de manière adéquate au moment de la période de soumission des demandes de subventions et de leur attribution.

21 avril 2015

(...) Que l'AFESH appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève une grève féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagères de toute la société; (...)

17 février 2015

Considérant qu'il y a des lacunes évidentes dans le système d'éducation québécois en matière d'éducation sexuelle et que la notion de consentement sexuel devrait être abordée dès l'école primaire ;

Considérant que les agressions à caractère sexuel sont des actes de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir, de violences principalement commises envers les femmes et les enfants, principalement par des hommes ;

Considérant que les agressions sexuelles contre les femmes sont un phénomène systémique dû à une société fondamentalement hétéropatriarcale ;

Considérant que plusieurs cas d'agressions sexuelles ont été dénoncés dans le milieu étudiant montréalais suite à de grandes mobilisations sociales comme en 2005 ou en 2012 ;

Considérant que le mouvement #AgressionNonDénoncée révèle l'ampleur du problème des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel vécus par les femmes et que des milliers d'autres victimes vivent encore dans le silence et la violence ou ont été assassinées ;

Considérant que la violence faite aux femmes est encore banalisée à travers des discours politiques, journalistiques, institutionnels, publicitaires, « humoristiques » et que la culture du viol est omniprésente dans la culture de masse et la culture universitaire et est rarement remise en question ;

Considérant que pendant l'année scolaire 2013-2014 plusieurs initiatives féministes militantes ont été mises sur pied afin d'aider des survivantes, mais qu'elles ne peuvent ni ne doivent à elles seules répondre à tous les besoins concernant les violences sexuelles ;

Considérant que le Centre des femmes et ses militantes n'ont pas l'énergie ni tous les outils pour venir en aide et en soutien à toutes les victimes de violence et de harcèlement sexuel ;

Considérant que le système de plainte pour agressions et harcèlement, soit l'application de la politique 16, est encore et toujours inadéquat à l'UQAM puisque seulement 4% des plaintes déposées en 2012-2013 étaient jugées fondées, que ce processus joue en faveur des professeurs en situation de pouvoir et que ce processus conduit des étudiantes à abandonner leurs plaintes et/ou leurs études ;

Considérant que le système de justice n'est pas du tout adapté aux violences sexuelles systémiques vécues par les femmes ;

Considérant que des Centres de ressources pour victimes d'agressions sexuelles existent déjà dans les universités Concordia et McGill.

Que l'AFESH revendique une éducation sexuelle diversifiée féministe, anti-oppressive et nonhétérosexiste dès l'école primaire. (...)

Que l'AFESH reconnaisse le choix des survivantes de dénoncer publiquement leurs agresseurs et harceleurs pour que cette problématique soit portée sur la place publique, qu'elle devienne une préoccupation sociale et que des transformations soient engendrées dans la communauté.

14 janvier 2015

Considérant les dévoilements qui ont été faits.

Considérant qu'il y a un désaccord sur le processus collectif face au bris du silence des survivantes et des victimes au sujet des agressions et des violences sexuelles dans nos milieux.

Que l'AFESH appuie la recherche sur un processus de justice transformative et sur le dit processus, que cela soit fait en non-mixité.

Que ce soit fait en collaboration étroite avec les victimes et selon leurs besoins.

Que ce soit fait en collaboration avec les féministes.

25 novembre 2013

Que la CLASSE dénonce publiquement les propos sexistes homophobes, âgistes, « graisse-phobique » tenus par plusieurs humoristes tenus lors du spectacle du 18 juin 2012 étant donné que ces idées et propos véhiculés vont à l'encontre des principes de base de l'organisation.

Et qu'à l'avenir la CLASSE refuse de s'associer à quelconque évènement sans avoir préalablement consulté ses membres, notamment si elle prévoit que les propos iront à l'encontre des principes de base de l'organisation

Que la CLASSE accepte tout de même le 50% des profits à Juripop et qu'une partie de cet argent soit distribué au comité femmes.

19 juin 2012

Considérant que l'AFESH-UQAM s'est le plus souvent présentée comme une association étudiante en faveur des luttes féministes;

Considérant que contrairement à la croyance répandue l'AFESH-UQAM a rarement ratifié ou adopté en AG de véritables positions féministes;

Considérant que cette lacune a assez duré;

Considérant que les luttes féministes doivent se poursuivre et s'intensifier TANT QU'IL LE FAUDRA!

Que l'AFESH-UQAM réitère sa solidarité avec les luttes des femmes, les luttes féministes, les luttes LGBT, les luttes queer, les luttes intersexes et les luttes reliées aux oppressions spécifiques vécues par le croisement de multiples oppressions, notamment de classe, d'origine, de couleur de peau, de religion ou d'orientation sexuelle;

Que l'AFESH-UQAM condamne toute violence sexuelle et tout rapport non-consenti, notamment envers les femmes;

Que l'AFESH-UQAM réitère son appui aux pratiques favorisant, dans ses structures, le disempowerment des hommes, et permettant une égalisation concrète des sexes qui ne soit pas seulement sur papier; tels que les caucus non-mixtes, l'alternance homme/femme et une meilleure parité dans ses diverses tâches;

Que l'AFESH-UQAM se positionne en faveur d'analyses et de pratiques féministes radicales opposées au patriarcat hétéronormatif et blanc-normatif, critique l'impact différencié de l'oppression capitaliste sur les hommes et les femmes et se positionne en faveur d'une critique des clichés et stéréotypes de genre dans une perspective de déconstruction;

Que l'AFESH-UQAM reconnaisse et dénonce l'impact des différentes oppressions spécifiques sur les conditions de vie des femmes, des personnes racisées et LGBT.

30 mars 2012

Que l'AFESH-UQAM blâme l'immobilisme de la ministre St-Pierre face aux impacts de la hausse des frais de scolarité sur les femmes ceux-ci étant à l'encontre de son mandat de soutenir « la condition féminine ».

Que la CLASSE adopte la « Déclaration sur la hausse des droits de scolarité au Québec et son impact sur les femmes » de l'Institut Simone de Beauvoir, tel que présenté lors du Congrès du 25 février 2012.

30 mars 2012

Que l'AFESH prenne une position anti-masculiniste

15 avril 2004

Revendications

Action de revendiquer (Réclamer ce à quoi on estime avoir droit, notamment un avantage social), de réclamer ce qui est dû, l'exercice d'un droit, etc.

Source : Larousse en ligne

Que l'AFESH exige de la part de l'administration un poste permanent pour une intervenante féministe sur le campus de l'UQAM.

Que l'UQAM et l'AFESH s'engagent dans une campagne féministe contre la culture du viol, puisqu'une seule intervenante sur le campus n'est pas suffisante.

Que l'on recommande Audray Lemay comme intervenante féministe.

21 avril 2015

(...)Que l'on fonde un comité ad hoc de soutien aux besoins matériels et émotifs des grévistes. (...)

16 septembre 2014

Comité qui deviendra le comité bien-être collectif qui désireait visibiliser, politiser et la collectivisation du travail de care, fait majoritairement par des femmes

Considérant qu'il y a des lacunes évidentes dans le système d'éducation québécois en matière d'éducation sexuelle et que la notion de consentement sexuel devrait être abordée dès l'école primaire ;

Considérant que les agressions à caractère sexuel sont des actes de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir, de violences principalement commises envers les femmes et les enfants, principalement par des hommes ;

Considérant que les agressions sexuelles contre les femmes sont un phénomène systémique dû à une société fondamentalement hétéropatriarcale ;

Considérant que plusieurs cas d'agressions sexuelles ont été dénoncés dans le milieu étudiant montréalais suite à de grandes mobilisations sociales comme en 2005 ou en 2012 ;

Considérant que le mouvement #AgressionNonDénoncée révèle l'ampleur du problème des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel vécus par les femmes et que des milliers d'autres victimes vivent encore dans le silence et la violence ou ont été assassinées ;

Considérant que la violence faite aux femmes est encore banalisée à travers des discours politiques, journalistiques, institutionnels, publicitaires, « humoristiques » et que la culture du viol est omniprésente dans la culture de masse et la culture universitaire et est rarement remise en question ;

Considérant que pendant l'année scolaire 2013-2014 plusieurs initiatives féministes militantes ont été mises sur pied afin d'aider des survivantes, mais qu'elles ne peuvent ni ne doivent à elles seules répondre à tous les besoins concernant les violences sexuelles ;

Considérant que le Centre des femmes et ses militantes n'ont pas l'énergie ni tous les outils pour venir en aide et en soutien à toutes les victimes de violence et de harcèlement sexuel ;

Considérant que le système de plainte pour agressions et harcèlement, soit l'application de la politique 16, est encore et toujours inadéquat à l'UQAM puisque seulement 4% des plaintes déposées en 2012-2013 étaient jugées fondées, que ce processus joue en faveur des professeurs en situation de pouvoir et que ce processus conduit des étudiantes à abandonner leurs plaintes et/ou leurs études ;

Considérant que le système de justice n'est pas du tout adapté aux violences sexuelles systémiques vécues par les femmes ;

Considérant que des Centres de ressources pour victimes d'agressions sexuelles existent déjà dans les universités Concordia et McGill.

(...)

Que l'AFESH exige à l'administration de l'UQAM et aux SVE la création d'un Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agressions sexuelles avec une approche féministe afin que des personnes qualifiées puissent y travailler à temps plein.

14 janvier 2015

Considérant que l'AFESH-UQAM réitère sa solidarité avec les luttes des femmes et les luttes féministes ainsi que son appui aux pratiques favorisant, dans ses structures, le disempowerment des hommes, et permettant une égalisation concrète des sexes qui ne soit pas seulement sur papier;

Considérant qu'il faut reconnaître l'importante participation des féministes à la dernière grève étudiante et soutenir l'implication historique des féministes au sein des milieux associatifs et combatifs;

Considérant que le texte dans l'agenda associatif de l'UQAM Luttes féministes : toujours pertinentes dans une société sexiste portant sur la pertinence du féminisme et les violences des hommes envers les femmes dont celles dans le milieu militant a été censuré, instrumentalisé et récupéré par le comité agenda 2013-2014, entres autres, car le comité jugeait que ce n'était pas pertinent et invitant;

Considérant que les initiations sexistes, racistes, colonialistes, classistes, homophobes, transphobes et lesbophobes (exemple : les initiations de communication en automne 2013) révèlent aussi la nécessité des luttes féministes dans le milieu étudiant;

Considérant que les violences sexuelles des hommes, s'inscrivant dans une guerre envers les femmes, entravent gravement la participation des femmes aux luttes collectives mixtes dont le mouvement étudiant et qu'il est inacceptable que les militantes se trouvent attaquée par leurs propres camarades;

Considérant que les efforts des féministes à l'UQAM pour contrer les violences envers les femmes dont les violences sexuelles des hommes doivent être soutenues;

Considérant que l'AÉÉF souhaite lutter contre les violences envers les femmes dont les violences sexuelles et promouvoir les luttes féministes;

Que l'AFESH supporte les initiatives féministes contre les violences sexuelles, puis qu'elle élabore en partenariat avec l'AÉÉF et d'autres groupes ou organismes féministes du matériel d'information sur les luttes féministes à distribuer et diffuser ainsi qu'un événement d'éducation populaire/discussion féministe sur les violences envers les femmes dont les agressions à caractères sexuelles dans le cadre du 8 mars 2014 et que les détails de ces projets soient discutés lors d'une prochaine assemblée générale;

Que l'AFESH dénonce les décisions du comité agenda 2013-2014 relativement au texte sur les luttes féministes et exige qu'une telle situation ne se reproduise plus;

Que l'AFESH supporte financièrement l'Association étudiante en études féministes de l'UQAM (AÉÉF-UQAM) en lui offrant solidairement 3000\$.

25 novembre 2013

Considérant qu'un culte de la personnalité pourrait surgir si une même personne est systématiquement mise de l'avant pour représenter l'ASSÉ et que cela serait nuisible pour le mouvement étudiant;

Considérant que nous sommes en faveur de la parité homme-femme;

Considérant que nous sommes en faveur de la parité CÉGEP/université;

Que l'ASSÉ nomme une porte-parole femme.

Qu'il y ait deux porte-paroles à l'ASSÉ.

Que l'AFESH rappelle à son organisation nationale l'importance de la féminisation et des pratiques féministes telles que présenté dans les statuts et règlements.

Que le choix des portes paroles de l'ASSÉ respecte la parité homme-femme et celle CÉGEP/université

Que l'AFESH appuie la candidature de Camille Robert comme porte parole.

22 septembre 2011

Considérant que l'AFESH se revendique solidaire des luttes féministes;

Considérant que l'AFESH soutient plusieurs revendications et principes féministes;

Considérant que l'AFESH appuie et soutient les luttes menées par les femmes (article 1.4.3 de la charte);

Considérant que le projet de loi C-484 Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels est une attaque sérieuse et insidieuse au droit à l'avortement;

Considérant le silence des médias et de la classe politique sur cette question et donc le peu d'information transmise à la population;

- Que l'AFESH prenne position contre le projet de loi C-484 et tout autre projet de loi qui pourrait nuire au droit à l'avortement;

- Que l'AFESH participe dans la mesure de ces moyens à diffuser de l'information sur ce projet de loi et sur les mobilisations qui pourraient être organisées dans le but de contrer son adoption;

- Que l'AFESH s'engage à porter et défendre cette position au congrès de l'ASSÉ.

23 avril 2008

Que l'AFESH se dote d'un fond de roulement afin d'acheter des keepers et des serviettes sanitaires réutilisables.

26 janvier 2005

Que soient retirés les droits et privilèges du Centre pour hommes et que leur local soit redistribué à un groupe étudiant accrédité.

15 avril 2004

Pratiques

Façon d'agir, conduite habituelle à un groupe

Source : Larousse en ligne

À l'AFESH, la plupart des féministes ne s'impliqueront pas à l'intérieur des structures de leur association facultaire, préféreront les groupes affinitaires ou le mouvement féministe, pour de multiples raisons. Ainsi, cette liste n'est pas exhaustive, ne comprenant par exemple pas les actions des comités féministes de sociologie et de sexologie (les mal-baisées). Afin d'aider l'empowerment de groupes entiers de femmes plutôt que quelques femmes en position de leadership, nous avons décidé de ne pas les approprier en les inventoriant dans les actions menées par l'AFESH.

Base

- Majorité de femmes sur l'exécutif (mais l'AFESH est composée majoritairement de femmes)
- Les deux permanentes sont des femmes
- Alternance homme/femme dans toutes les instances
- Féminisation dans toutes les communications
- Diffusion d'événements de collectifs féministes

Initiatives féministes

- Garde du senti fréquente et cellulaire, propriété de l'AFESH, alloué à ce poste pour éviter un harcèlement ultérieur des sentis.
- Coupes menstruelles à faible coût au café Aquin
- Nombreux points « féministes » en assemblée générale
- Achat et distribution de condoms et de lubrifiant en grande quantité

Campagne annuelle contre la culture du viol

- Fond anonyme pour appuyer les actions féministes suite aux agressions sexuelles
- Possibilité de ne plus financer un collectif comprenant un agresseur ne collaborant pas avec la ou les personnes survivantes, laissant le plein pouvoir aux féministes de décider
- 2 affiches explicatives et la série des « bulles », questionnant directement les passant-e-s
- Affiches sur le consentement toujours disponibles dans le matériel de mobilisation sur la table en face du local
- Éducation populaire sur la page Facebook sur les agressions sexuelles
- Présence sur le comité de révision de la Politique 16 sur le harcèlement sexuel à l'UQAM
- Appui d'initiatives d'exclusion d'agresseurs à la demande de la survivante
- Appui et diffusion de toutes initiatives de féministes suite à du harcèlement à l'UQAM ou questionnant l'application ou le contenu de la Politique 16, si elles le désirent, ce qui permet souvent une couverture médiatique
- Fonds déboqués pour assurer le maintien du comité de révision de la Politique 16, qui était menacé à cause de la restructuration de l'UQAM.

Appui au mouvement féministe

- Appui financier pour le Montreal Sisterhood, deux initiatives de publication pour des survivantes d'agression sexuelle, le festival Edgy Redux, une initiative sur le militantisme 2.0 comprenant un atelier sur le cyberféminisme, une bibliothèque féministe queer, retour de cotisation de 1000\$ pour l'association étudiante d'études féministes, une revue féministe Féminétudes, le groupe Fillosophie, un projet contre le suicide chez les personnes LGBT, un projet pour des correspondances avec les personnes LGBT et autres anonymes
- Accès gratuit à la prolocopieuse (photocopieuse) pour tous collectifs le demandant
- Calendrier des activités montréalaises entourant le 8 mars
- Diffusion de toutes initiatives féministes d'étudiantes de l'AFESH, à leur demande

BILAN DE L'ACSSUM

(Déposé le 15 mars 2016)

Principes

- Fondation Comité Femmes et Sociologies « Que l'ACSSUM encourage et soutienne la formation du Comité Femmes et Sociologies dont la mission sera la création d'un safe space pour les étudiantes* au département de sociologie de l'Université de Montréal.

Que l'ACSSUM reconnaisse le comité Femmes et Sociologies comme instance pouvant apporter des recommandations et agir à titre de contre-pouvoir.

Que l'ACSSUM s'engage à octroyer au Comité Femmes et Sociologies les montants de 2\$ par membre de l'association, montants qui serviront notamment à l'achat de matériel de mobilisation, à l'organisation d'activités et d'événements, au financement de recherches féministes, etc., et ce de façon bi-annuelle.

Que l'ACSSUM reconnaisse la souveraineté du comité Femmes et sociologies face à sa gestion des dépenses. En contrepartie, le Comité femmes et sociologies s'engage, par souci de transparence, à présenter son budget annuel sur demande.

Que l'ACSSUM s'engage au maintien et à la postérité du Comité Femmes et Sociologies en l'inscrivant dans sa Charte. » Adoptée à l'unanimité (16 avril 2015)

- « Que l'ACSSUM s'inscrive en faux contre une réduction de l'individu à sa biologie » (adopté le 14 juin 2012).
- « Que l'ACSSUM adopte une position selon laquelle quiconque — quel que soit son attribution de sexe ou de genre — puisse être féministe au plein sens du terme. » (adopté le 14 juin 2012)
- « L'ACSSUM dénonce tout projet de loi portant atteinte aux droits des femmes. » (adopté le 27 novembre, 2013)
- « Que l'ACSSUM réaffirme la nécessité de prendre en compte, dans certains lieux de réflexions et d'actions féministes, la place de l'oppression de la féminité dans le corps et les pratiques des hommes pour une solidarité plus large. » (adopté 5 février 2015)
- « Que l'ACSSUM se revendique d'une pluralité des féminismes reconnaissant les formes directes de violence et de dévalorisation du corps des femmes, mais aussi la dévalorisation plus large des valeurs et pratiques historiquement posées comme féminines. » (adopté 5 février 2015)

- « Que l'ACSSUM réaffirme la nécessité de penser les différents rapports de pouvoirs au sein même des féminismes basés sur la classe, la race, l'âge, la religion, le sexe, les handicaps, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'identité, le statut d'immigration et l'expression de genre, pour ne nommer que ceux-là. » (adoptée le 5 février 2015)
- « Que l'ACSSUM encourage la formation d'espaces non-mixtes pour toutes personnes s'identifiant totalement ou partiellement en tant que femmes permettant la conscientisation, la formation de discours et la prise d'action à l'intérieur de congrès mixtes. » (adopté le 5 février 2015)
- « Considérant la tendance au sein du Congrès de l'ASSÉ à reléguer les causes féministes au second plan face à d'autres enjeux;

Considérant nos propres positions féministes;

Que l'ACSSUM rappelle l'importance des enjeux féministes qui sont multidimensionnels et dont on ne peut pas reporter au second plan face aux différents enjeux sociétaux et militants. » (adopté le 17 mars 2015)

Revendications

- « Que l'ACSSUM demande aux professeur-e-s de développer une sensibilité à l'égard de leurs choix de textes obligatoires et de considérer les enjeux de genre sous-jacents;

Que l'ACSSUM demande au département de sociologie d'encourager ses professeur-e-s à intégrer davantage de textes obligatoires incluant des auteures femmes;

Que l'ACSSUM mandate son ou sa représentant-e afin de faire valoir sa position lors de la prochaine assemblée départementale;

Que l'ACSSUM effectue un suivi du dossier en septembre 2015. » (adoptée le 13 janvier 2015)

- Que l'ACSSUM apporte cette proposition, incluant l'argumentaire suivant, à l'ASSÉ :

Considérant que les femmes sont majoritaires dans les emplois publics;

Considérant que les mesures de relance d'économie ont d'abord favorisé les hommes, tandis que les mesures d'austérité touchent davantage les femmes;

Considérant le délaissement des services sociaux par l'État dans le cadre des mesures d'austérité et l'impact que cela a sur le travail invisible des femmes,

Que l'ACSSUM considère les mesures d'austérité comme étant sexistes.

Que l'ACSSUM dénonce le refus du gouvernement de faire des analyses des impacts différenciés de l'austérité selon le genre et insiste sur la nécessité de les réaliser. (adoptée le 17 mars 2015)

- *« Considérant que le projet de loi 20 met des quotas à la pratique des interruptions volontaires de grossesse (IVG) et que celles-ci ne seront plus considérées comme des interventions médicales prioritaires ;*

Considérant que les précisions du ministre Barrette ne sont pas suffisantes pour nous rassurer sur les impacts potentiels de ce projet de loi ;

Que l'ACSSUM considère ce projet de loi comme étant une régression inacceptable du droit des femmes à disposer de leur corps et exige son retrait. » Adopté à l'unanimité (adoptée le 16 avril 2015)

- *« Considérant la proposition de l'AFESH :*

« Considérant le septième principe de base et le sixième critère 4 et 5 des statuts et règlements de l'ASSÉ. Que l'ASSÉ respecte ses statuts et règlements. Que l'ASSÉ considère comme non membre les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes, si elles ne s'y engagent pas d'ici le congrès annuel. »

Que l'ACSSUM demande une approche plus graduelle passant par exemple par le retrait du droit de vote et finissant par l'expulsion des associations étudiantes concernées. » Adoptée à l'unanimité (adoptée le 22 avril 2015)

- *« Considérant l'adoption de la position 6 (Que l'ASSÉ appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève et de cette lutte contre l'austérité un mouvement féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagère de toute la société.) adoptée lors du*

congrès de l'ASSÉ les 21 et 22 février 2015.

Considérant l'adoption à l'unanimité de la position 14 (Considérant que les femmes occupent la majorité des emplois de la fonction publique et sont donc les premières à subir les effets des compressions; Considérant que les coupures dans les services sociaux ont pour effet d'augmenter la charge de travail invisible des femmes; Que le RSÉ dénonce la dimension sexiste des compressions et de la précarisation des emplois dans la fonction publique et parapublique, ainsi que du désinvestissement dans les services sociaux.) lors du RSÉ tenu les 26 et 27 septembre 2015.

Considérant l'occultation des enjeux de genre et plus spécifiquement des revendications féministes dans le communiqué de presse produit par l'ASSÉ suite à la tenue du RSÉ les 26 et 27 septembre 2015 (<http://www.newswire.ca/.../le-rassemblement-syndical-en-educa...>)

Que l'ACSSUM apporte une motion de blâme à l'endroit de l'ASSÉ lors du prochain congrès afin de dénoncer sa participation à la minorisation des enjeux féministes dans les luttes communes. » (adoptée le 13 octobre 2015)

Pratiques

Au sein de l'exécutif :

- Exécutif présentement composé de 7 femmes et 3 hommes. Les postes comportant le plus grand nombre de responsabilités sont occupés par des femmes. (Par exemple, la coordination générale, la trésorerie, etc.).
- Les noms des postes ont été féminisés.

Les communications :

- Toutes les communications avec les membres sont féminisées, incluant la Charte de l'ACSSUM.
- Invitations à participer à différents événements féministes, tels des manifestations, sont régulièrement envoyés aux membres.

Lors des assemblées :

- Les membres sont tenus de féminiser leurs propos lorsqu'ils et elles s'adressent à l'assemblée.
- Les tours de paroles sont accordés en alternance hommes-femmes.
- Une gardienne du sentie est élue lorsque le besoin de se fait sentir, par exemple lors de débats sur des sujets sensibles.

Les activités organisées de concert avec le Comité Femmes et Sociologies :

- Des 4 à 7 féministes sont organisés quelques fois par année afin de financer le Comité Femmes et promouvoir les enjeux féministes.
- Plusieurs conférences-discussions sont organisées à toutes les sessions sous forme de « Midis féministes ». Des professeures de tout horizon sont invitées afin de présenter différents enjeux féministes.
- L'Université d'été féministe à l'Université de Montréal de l'année dernière a été organisé avec le soutien financier et logistique du Comité Femmes et Sociologies.
- Quelques ateliers de discussion ont été organisés sur des enjeux féministes en lien avec notre département, par exemple la présence d'auteurs dans les lectures obligatoires de nos cours.
- Un projet de répertoire des auteures sociologues via un site internet (dans le même principe de ce qui a été fait pour les auteures en sciences politiques) est en train de s'organiser.

BILAN DE L'AECS

(Déposé le 18 mars 2016)

FEMMES DEBOUTTES!

Plusieurs courants de pensée, idéologies politiques et débats de société traversent le mouvement étudiant. Parmi les plus marquants, la lutte des classes ouvrières, l'action syndicale et les mouvements de libération nationale, dont ceux présents au Québec. Mais celui qui va marquer profondément et durablement les débats, les orientations, les politiques et les protagonistes du mouvement étudiant québécois est nulle autre que le féminisme.

L'appropriation par les femmes d'espaces d'affirmation au sein du mouvement étudiant est remarquable, surtout lorsqu'on compare cette présence à la place qu'elles occupent dans les instances politiques traditionnelles.

Le contenu féministe occupe une place majeure dans les publications de l'AECS au cours des années 1980 alors qu'une critique plus radicale du patriarcat se fait entendre. La dénonciation des inégalités sexistes et l'appel à la mobilisation des femmes défrayent régulièrement les pages de la presse étudiante.

Des problématiques graves, comme les agressions et les abus de la part du personnel enseignant masculin, sont mises au jour. Plusieurs articles dénoncent l'inaction de la direction du Cégep en cette matière et incitent les membres de l'AECS à porter plainte.

Le comité Femmes de l'AECS, par et pour les étudiantes, est fondé en 1982. À l'époque, il dispose de son propre local. Les dossiers qui le préoccupent sont la publicité et l'éducation sexistes, le viol, le harcèlement sexuel, les rapports de domination, les inégalités et la pornographie.

L'utilisation de formes féminines à l'écrit se retrouve dans les documents de l'AECS depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui. La pratique de l'alternance des genres dans les tours de parole, elle, est mise en place dès 1982 : lors d'une assemblée générale, le présidium demande d'installer dans la salle un micro pour les femmes et un micro pour les hommes.

Ces deux pratiques avant-gardistes, doublées de l'inclusion de revendications féministes dans la plateforme de l'AECS, démontrent que l'égalité des femmes et des hommes est au cœur des valeurs de l'AECS depuis près de 40 ans.

Nos positions:

L'AECS exige, en reconnaissance des difficultés des femmes étudiantes et en accord avec l'idéologie féministe :

- la féminisation à l'oral et à l'écrit dans toutes les institutions d'éducation;
- la présence de garderies dans tous les établissements d'enseignement post-secondaire;
- l'ajustement des heures d'ouverture de ces garderies avec les heures de cours;
- l'implantation de pouponnières pour les enfants de 0 à 2 ans;
- l'ajustement des prêts et bourses accordés aux mères étudiantes, femmes et familles monoparentales, aux frais réels que représente la charge d'un ou plusieurs enfants;
- le développement et l'implantation de départements d'études féministes et ce, à tous les cycles de l'éducation post-secondaire.

L'AÉCS exige le droit aux femmes de disposer de leur corps comme elles l'entendent. L'AÉCS tient à souligner l'importance du droit à l'avortement et milite en faveur du libre choix des femmes en matière de grossesse.

L'AÉCS dénonce toute tentative de projet de loi, de comité ou de toute autre structure proposée dans un but ultime de criminaliser l'avortement ou de légiférer sur cette question d'une quelconque manière qui pourrait remettre en cause le libre choix et le droit à l'avortement.

Considérant que dans la langue française la règle du masculin l'emportant sur le féminin s'inscrivait dans la ligne de pensée où la femme est inférieure biologiquement et intellectuellement à l'homme;

Considérant que la moitié de l'humanité est féminine et tout aussi importante que l'autre;

Considérant que les premières lignes de la charte des droits et libertés canadienne sont: « Considérant que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi; Considérant que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix; »

Considérant que dans la déclaration universelle des droits de l'Homme il est inscrit dans le préambule: « Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. »

L'AÉCS appuie le comité Femmes dans ses démarches de demandes de féminisation de façon rétroactive de tous les écrits émis par le Cégep de Sherbrooke.

L'AÉCS se positionne contre le projet de Charte du gouvernement, qu'elle dénonce son caractère sexiste et discriminatoire et milite contre son adoption.

BILAN DE L'AESPEP

(Déposé le 30 mars 2016)

Bonjour camarades,

Lors du dernier congrès, l'AFESH-UQAM a déposé un avis de motion. Cet avis de motion concernait le féminisme, autant dans les positions, que les pratiques et les revendications, au sein de l'ASSÉ. De plus, elle visait directement les associations étudiantes soit n'ayant pas été présente lors du congrès, n'ayant pas prise la parole, n'ayant pas tout dit ou tout simplement « n'ayant pas des revendications, positions et/ou des pratiques "suffisamment" féministes pour répondre au septième principe ». Les associations étudiantes locales étant visées, devait rendre un bilan, par le biais d'assé-support, de leurs revendications, positions et pratique féministe, et tout cela avant le congrès annuel, où sera traité ledit avis de motion. Suite à cet avis de motion, la SOGEECOM a fait une proposition pour que toutes les associations étudiantes produisent un bilan de leurs revendications, positions et pratiques féministe, et le transmettent par l'entremise d'assé-support à tou.te.s les membres. Voilà donc ce que l'AESPEP a fait. Nous avons produit le bilan de nos revendications, positions et pratiques féministe.

Cependant, nous tenons à rappeler que le féminisme est pluriel. Et qu'en ce sens, elle est ouverte et elle accepte toutes les formes de féminisme en rappelant la diversité des tactiques pour atteindre nos fins. Que de juger du féminisme des autres associations étudiantes, revient à reproduire le schème patriarcal de la société. De plus, si les associations sont dans l'ASSÉ présentement, c'est parce qu'elle avait déjà des revendications, des positions et des pratiques féministes, ou qu'elles sont en voie d'en obtenir. Rappelons-nous que cela prend DES années et des années de lutte pour changer une culture, des valeurs, des mœurs, des normes et des traditions. Et, que par souci de souveraineté locale, et autre valeur progressiste, qui semble être importante pour les membres de l'ASSÉ, les associations étudiantes locales ont le droit à l'autogestion et l'autodétermination, sans l'implication d'associations plus influente ou plus avancée dans leur réalisation féministe.

En ce sens, l'AESPEP a produit son bilan, dans une vision positive. C'est-à-dire d'encourager les initiatives locales des associations à prendre des positions et à avoir des pratiques et revendications féministe, tout en respectant leur souveraineté locale et ainsi, de respecter leur réalité et leur lutte. L'AESPEP envoie son bilan, pour aider les associations et possiblement leur donner des idées de positions, pratiques et revendications féministes.

Bilan des revendications, pratiques et positions féministe de l'AESPEP

· L'AÉSPEP se positionne pour des pratiques sexuelles libres et consentantes, et rejette toutes formes de violences sexuelles, que ces violences soient physiques ou discursives.

- L'AÉSPEP dénonce l'utilisation de slogans et/ou de pancartes et/ou de vidéos promotionnelles et/ou publicitaires faisant référence au sexe de façon dégradante ou faisant référence au viol.

- L'AÉSPEP se positionne pour et encourage l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire que l'AÉSPEP développe des outils féministes (comme la féminisation et la promotion de l'alternance hommes/femmes), qu'elle laisse place à des espaces de réflexions entre les étudiants et les étudiantes en PEP dans une perspective féministe, et qu'elle supporte les luttes et les mouvements des femmes et qu'elle féminise ses statuts et règlements et l'ensemble de ses communications.

- L'AÉSPEP se positionne clairement et publiquement pour le respect de toute opinion exprimée dans les rencontres formelles (AG, comité, etc.) et informelles, entre les membres de l'AÉSPEP, dans la mesure où ces opinions ne véhiculent pas un message haineux, raciste, sexiste, homophobe ou transphobe.

- Que l'AÉSPEP rappelle au congrès de l'ASSÉ que le féminisme est pluriel et que cela implique une diversité des tactiques.

- Considérant les positions pro-féministes de l'AÉSPEP ; QUE l'AÉSPEP s'engage à intégrer dans la structure du programme tout nouveau cours traitant du féminisme en science politique et en philosophie afin qu'il soit disponible en tant que cours à option.

- Article 18 : Conseil Féministe

Le conseil féministe est une instance décisionnelle. En ce sens, il peut se positionner sur certains sujets et confier des mandats à l'exécutif. Il a toutefois une portée décisionnelle restreinte en ce qu'il ne peut se prononcer sur des sujets sans rapport avec la cause féministe. Il s'agit d'une instance mixte dans sa réflexion, mais non-mixte dans sa prise de décision. C'est-à-dire que tous et toutes les membres peuvent s'y prononcer, mais que le droit de vote est réservé aux personnes de sexe et/ou de genre féminin. Les positions et mandats adoptés dans cette instance ont le même statut que ceux adoptés en AG, mais toute décision du conseil ayant un impact sur la Charte doit être entérinée par l'AG.

Le quorum minimal nécessaire à la tenue du Conseil féministe est du tiers des personnes de sexe et/ou de genre féminin qui soient membres de l'AÉSPEP ou de trois personnes de sexe et/ou de genre féminin dans le cas où il y aurait moins de neuf personnes de sexe et/ou de genre féminin qui soient membres de l'AÉSPEP. Le conseil féministe doit être convoqué au moins une fois à la session d'automne et une fois à la session d'hiver avec un préavis minimal d'une semaine pour tous et toutes les membres. Il peut être convoqué indépendamment d'une AG comme il peut être convoqué à l'intérieur d'une AG à condition que la convocation de l'AG précise que le conseil féministe se réunira à l'intérieur de l'AG. Dans tous les cas, le conseil féministe doit être présidé par une personne de sexe et/ou de genre féminin. N'importe quel-le membre de l'AÉSPEP peut demander la réunion du Conseil. Il ou elle doit en faire la demande au

président ou à la présidente qui dispose alors de 3 jours pour convoquer le Conseil, qui doit se tenir au minimum dans les 7 jours et au maximum dans les 14 jours suivants sa convocation. Toutes les procédures ne figurant pas dans le présent article sont les mêmes que lors de la tenue d'une AG.

Caucus non-mixte :

Si le contexte le demande, il est possible pour les personnes de sexe et/ou de genre féminin de se réunir entre elles pour discuter de certains sujets sensibles, mais non d'adopter une position ou une résolution (excepté en ce qui concerne la levée de l'exclusivité du vote pour les personnes et sexe et/ou de genre féminin). Le caucus non-mixte se forme dès qu'une personne de sexe et/ou de genre féminin en exprime le besoin. La discussion en caucus non-mixte repose sur la bonne foi de la personne en demandant la formation et ne doit en aucun cas servir à exclure du dialogue les membres masculins de l'AÉSPEP. Ainsi, si l'animatrice d'assemblée considère que la demande de caucus repose sur la mauvaise foi de la personne en faisant la demande, elle peut refuser la formation du caucus. Il est possible d'appeler de la décision de l'animatrice selon les procédures d'appel de la décision du praesidium habituelles. Au retour en conseil mixte, l'animatrice d'assemblée doit résumer les propos tenus en caucus sans divulguer les informations pouvant nuire à l'anonymat procuré par le caucus.

Levée du droit de vote exclusivement féminin :

Le conseil peut, s'il le juge nécessaire, donner un droit de vote selon les modalités qui lui conviennent à l'ensemble des membres de l'AÉSPEP sur des questions particulières. La levée de l'exclusivité du droit de vote accordée aux personnes de sexe et de genre féminin demande le 2/3 des voix et le vote doit se faire en caucus non-mixte.

PROPOSITIONS

0. OUVERTURE

1. PROCÉDURES

1.1. Praesidium

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Adoption du dernier procès-verbal

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

3. BILANS

4. PLAN D'ACTION

5. REVENDICATIONS

6. FEMMES

7. FINANCES

7.1. Que l'on accorde un montant de 150\$ à l'AHCSSA à partir du fonds d'entraide lui permettant de demeurer membre de l'ASSÉ et de développer sa capacité à s'engager et à travailler aux côtés de l'ASSÉ.

*Proposée par l'AHCSSA-McGill
(Déposée le 11 février 2016)*

*7.2. Considérant que l'AECSAUM est une petite association et qu'elle n'a pas des cotisations très élevées;
Considérant que l'AECSAUM aura de la difficulté à assurer ses dépenses courantes d'ici la fin de la session;*

Que l'ASSÉ alloue 300\$ de son fond d'entraide à l'AECSAUM

*Proposée par l'AECSAUM
(Déposée le 12 mars 2016)*

8. ÉLECTIONS

9. AVIS DE MOTION

9.1. Dépôt des avis de motion

9.2. Traitement des avis de motion

9.2.1. Considérant le 7ème principe de base et le l'article 5 du deuxième chapitre des statuts et règlements, modifiés en 2013,

Considérant le pluriel associé aux principes, des revendications et des pratiques féministes dans les statuts et règlements,

Que le Congrès invite ses associations membres à appliquer et organiser davantage de pratiques féministes,

Que l'AGECD, l'AGEBdeB, l'AGES, le RÉÉSUM, l'AGEECLG, l'ABEILL et l'AGEEM prouvent qu'elles ont des revendications féministes,

Que l'AGECAL, l'AECS, l'SCPASA, l'ACSSUM, le FASA, l'AEÉCSGUM, l'AELCUM, l'ÉMUM, l'ASSO-CÉTASE, l'AEHUM, l'ADÉPUL, l'AEÉA-UL, l'AGEEPP-UL, l'AGÉÉTUL, le RÉÉAV, le RÉsul, l'AHGSSA, l'AGEMDELCUS, le MÉDIAS, l'AECSPP-UQAM et l'AGECOV prouvent qu'elles ont des principes, des revendications et des pratiques féministes,

Que l'AGÉFXG prouve qu'elle a des principes et des revendications féministes,

Que Liberal Arts Society prouve qu'elle a des principes féministes,

Que l'AECSAUM prouve qu'elle a des revendication et des pratiques féministes

Que ces mandats soient envoyés sur ASSÉ-support,

Si ces conditions ne sont pas remplies au Congrès annuel, que le Congrès considère ces associations comme non-membre.

Déposé par l'AFESH-UQAM

9.2.2. Que l'on ajoute un "Article 30" au Chapitre 6 "Conseil Exécutif" des Statuts et règlements de l'ASSÉ :

"Tous les procès-verbaux des réunions du conseil exécutif sont réputés publics. Les procès-verbaux sont mis en ligne sur le site web de l'ASSÉ trois (3) semaines après leur adoption."

Proposé par le Conseil Exécutif

(Déposé le 19 mars 2016)

9.2.3. Que l'on modifie l'Annexe I des Statuts et Règlements de l'ASSÉ conformément à l'Annexe 1 du cahier de congrès.

Proposé par le Conseil de Coordination

(Déposé le 16 mars 2016)

10. VARIA

11. FERMETURE

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROPOSITION DE MODIFICATION À L'ANNEXE I DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'ASSÉ

(Déposée par le Conseil de Coordination)

ANNEXE I : FONDS DES ARRÊTÉ-E-S

Article A27 : PRINCIPES

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, et celles visées par les mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique. Le fonds considère que ces personnes ont droit à un soutien humain, financier et logistique. Le comité légal de l'ASSÉ tente de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par elles et considère qu'aucune personne ne devrait être contrainte de plaider coupable à une accusation en raison d'un manque de ressources.

Article A28 : CRITÈRES

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, et à celles visées par des mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ.

Les ressources financières sont allouées aux personnes qui en font la demande en fonction des priorités suivantes :

1. Aux personnes faisant face à des accusations criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement;

1.1 Procès individuel : en cas de refus à l'Aide juridique, le Fonds couvre tous les frais liés à la défense. En cas d'obtention d'un mandat de l'Aide juridique avec contribution, le Fonds couvre le montant de la contribution demandée;

1.2 Procès commun de plusieurs personnes (arrestation de masse au criminel ou arrestations individuelles au criminel lors d'un même événement) : le soutien du Fonds est déterminé en fonction, notamment, des critères suivants : nombre de personnes arrêtées - nombre de mandats obtenus auprès de l'Aide juridique - nombre d'avocat-e-s représentant le groupe - durée et complexité du dossier;

2. Aux personnes faisant face à des mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, telles que les expulsions ou les menaces d'expulsion;
3. Aux personnes faisant face à des accusations pénales (ex. : contraventions, arrestations de masse);
4. Aux personnes ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique.

Considérant les transformations et l'expansion des formes de répression, le comité légal de l'ASSÉ dispose d'une flexibilité dans l'application de ses mandats, orientée vers la préoccupation d'apporter son soutien aux personnes visées par de nouvelles formes de répression.

Dans l'évaluation des demandes de soutien financier, le comité prend en considération les critères suivants :

- Les autres ressources (Aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes ont accès;
- Les risques pour les individu-e-s ciblé-e-s et les impacts sur leur vie;
- Le profilage politique;
- L'équité entre les demandes;
- L'impact d'une décision juridique sur les luttes en cours;
- Des considérations autres.

Article A29 : FRAIS COUVERTS

Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome ainsi qu'aux personnes représentées par avocate ou avocat.

1. Paiement des cautions de libération;
2. Honoraires des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
3. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
4. Frais logistiques (transport au lieu de l'audience, etc.);
5. Demandes d'accès à l'information;

6. Autres dépenses liées à la défense.

En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne pour éviter qu'elle ne subisse des conséquences graves liées à sa judiciarisation (ex. : déboursement d'une amende suite à un plaidoyer de culpabilité ou un verdict de culpabilité).

Article A30 : CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les avocates et les avocats ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal est redevable en tout temps aux instances de l'ASSÉ.

Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de factures et de reçus seulement.

ANNEXE 2 : VERSION ACTUELLE DE L'ANNEXE I DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'ASSÉ

(Déposée par le Conseil de Coordination)

ANNEXE I : FONDS DES ARRÊTÉ-E-S

Article A27 : Principes

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et de luttes étudiantes, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique. Le fond considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et tous les arrêté-e-s.

Article A28 : Critères

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations étudiantes et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci- dessous.

L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :

1. À celles et ceux faisant face à des accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement;
2. À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique, associations locales, etc.);
3. Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique.

Article A29 : Frais couverts

1. Transport au lieu du jugement;
2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
3. Cautions;
4. Frais logistiques;
5. Demandes d'accès à l'information;

6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
7. Autres dépenses liées aux coûts légaux.

Article A30 : Conflit d'intérêts

Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ. Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.